


| | | | |
|--|---|----------------------------------|--|
|  REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE Département des finances et contributions Office du personnel de l'Etat Service d'évaluation des fonctions | DEFINITION DE FONCTION-TYPE | | |
| | Date d'établissement 1.7.1975 | Date de révision | Date de mise en application 1.7.1975 |
| 1. Dénomination de la fonction Pharmacien/pharmacienne d'hôpital | | Code fonction 7.06.003 | |
| 2. But de la fonction Exécuter tous travaux spécifiques de pharmacie; assurer le contrôle physico-chimique de produits achetés et fabriqués, la distribution des stupéfiants; procéder aux commandes de marchandises nécessaires à l'exploitation de la pharmacie, au contrôle de réception, de la conformité et des prix; établir la facturation des médicaments fournis par les services. | | | |
| 3. Description de la fonction La fonction implique notamment : <ul style="list-style-type: none"> - l'exécution des ordonnances des médecins de l'hôpital, les préparations galéniques et "maison" de toutes sortes, la mise au point de nouvelles formules, la fabrication de réactifs de laboratoires, le contrôle des médicaments achetés ou fabriqués ainsi que des matières premières, la distribution des stupéfiants et la vérification des quantités utilisées; - la vente de spécialités et l'exécution des ordonnances pour le personnel de l'hôpital, l'établissement de factures et de taxations pour tous les médicaments et réactifs fournis aux utilisateurs du service; - les commandes, les achats de médicaments et de matières premières nécessaires à l'exploitation du service, le contrôle des factures et des marchandises reçues; - la tenue à jour de la documentation sur les médicaments, pour l'information scientifique ou autre, des médecins et pharmaciens de ville, du personnel médical et soignant; - la participation à la formation pratique des stagiaires en pharmacie, ainsi que le contrôle du travail des employés auxiliaires; - la participation à des colloques, des réunions de travail dans le cadre du service. | | | |

| Critères | Formation professionnelle | Expérience professionnelle | Efforts intellectuels | Efforts physiques | Responsabilité | Classification |
|----------|---------------------------|----------------------------|-----------------------|-------------------|----------------|----------------|
| Niveaux | M | D | I | A | I | Cl. max. 20 |
| Points | 58 | 17 | 49 | 5 | 59 | Total 188 |